

**Arrêté temporaire de circulation**

**RUE SAINT-GILLES (BEAUPREAU), RUE DU MAL FOCH (BEAUPREAU) et RUE NOTRE DAME (BEAUPREAU)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6,,

VU l'arrêté SG n°2020-12 en date du 28/05/2020 portant délégation de signature,

VU la demande par laquelle **M CHAUVAT Jordan demeurant 1 rue saint gilles Beaupréau 49600 Beaupréau-en-Mauges** demande l'autorisation pour occuper le domaine public :

- :

- 1 RUE SAINT-GILLES (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- RUE DU MAL FOCH (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,
- RUE NOTRE DAME (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) ,

**CONSIDÉRANT** que un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers,,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

À compter du 08/05/2025 et jusqu'au 10/05/2025, la circulation des véhicules est interdite 1 RUE SAINT-GILLES.

Le demandeur se chargera de mettre en place la signalisation et de la lever dès que possible

**ARTICLE 2**

À compter du 08/05/2025 et jusqu'au 10/05/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE DU MAL FOCH.

**ARTICLE 3**

À compter du 08/05/2025 et jusqu'au 10/05/2025, 2 places de stationnement réservées, RUE NOTRE DAME.

2 places devant le N° 11 rue notre dame

**ARTICLE 4 - SIGNALISATION**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, M CHAUVAT Jordan.

**ARTICLE 5 - CHARGES D'EXECUTION**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 - CHARGES D'EXECUTION**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 28 avril 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de Beaupréau, commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges

**Didier SAUVESTRE**

